

Envoyé en préfecture le 17/03/2025 REPUBLIQUE FRANCAISE - DEF Reçu en préfecture le 17/03/2025 Publié le

LE GRAND [ID: 024-200040392-20250220-DD2025]

Espace Aliénor 255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_017

Nombre		
de membres du conseil		
en exercice	83	
Présents	59	
Votants	75	
Pouvoirs	16	

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 février 2025

LE 20 février 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RÉVISION DES TARIFS DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CAP@CITÉS AU 1ER JANVIER 2025

PRESENTS:

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S):

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. BELLOTEAU, Mme LANDON

POUVOIR(S):

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON

M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU

M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU

M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER

Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE

Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme FAURE

M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE

Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT

M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE

M. DELCROS donne pouvoir à M. LAVITOLA

Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND

M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY

Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX

Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

RÉVISION DES TARIFS DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CAP@CITÉS AU 1ER JANVIER 2025

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 22 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé des tarifs de la Pépinière d'Entreprises Cap@cités pour les entreprises hébergées. Certains tarifs sont à revoir en fonction de l'évolution des tarifs des fournisseurs et des demandes des entreprises.

Qu'il est nécessaire d'ajouter un tarif pour un poste supplémentaire dans l'espace partagé.

Que les entreprises peuvent être hébergées dans un bureau privatif ou en espace partagé.

Qu'une entreprise occupant l'espace partagé ne dispose que d'un seul poste de travail. Certains chefs d'entreprises peuvent avoir des associés, salariés, stagiaires, etc... et donc avoir besoin d'un poste de travail supplémentaire.

Qu'il est proposé de facturer les postes supplémentaires à -50 % par rapport au tarif de base, soit 40 € HT / poste supplémentaire.

Alignement des tarifs copie sur ceux d'Aliénor

Considérant que le tarif était de 0.05 € HT / copie noir et blanc et 0.10 € HT / copie couleur.

Qu'il est proposé de s'aligner sur les tarifs facturés par l'espace Aliénor aux autres locataires, soit 0.0195 € HT / copie noir et blanc et 0.0443 € HT / copie couleur.

Qu'il est donc proposé de revoir les tarifs en HT comme suit :

charges communes

accueil des visiteurs signalétique intérieure

ménage

Loyer HT / mois				
Espace pai	rtagé	80 € pour un poste de travail 40 € / poste supplémentaire		
Bureau privatif Loyer com	Année 1 Année 2 Année 3 prenant :	180 € 200 € 220 €		
	cès internet en v	vifi public		

réception de courriers et colis, envoi des courriers affranchis

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

ID: 024-200040392-20250220-DD2025_017-DE

forfait d'accès aux salles de réunions : 2 jours ou 4 ½ jo publice / mois (selon) disponibilité)

accès aux journaux et revues accès au réseau des partenaires animations mensuelles

Accompagnement pendant les 3 premières années comprenant 4 RDV la 1ère année et 2 RDV la 2^{ème} et 3^{ème} année

Services optionnels HT							
Photocopies	Noir et Blanc	0.0195 € / copie					
Thotocopies	Couleur	•					
	Couleur	0.0443 € / copie					
Accès internet et	10 M	21 € / mois					
fourniture d'un	20 M	36.75 € / mois					
RLE (Réseau Local	40M	52.50 € / mois					
Entreprise)	80 M	84 € / mois					
	100 M	99.75 € / mois					
	200 M	141.75 € / mois					
Téléphonie fixe	Création ou portabilité SDA (ligne	2.10 €					
	directe)	0.22 € / mois					
	SDA	0.0052 € / minute					
	Consommation vers fixe métropole	0.020 € / minute					
	Consommation vers GSM métropole	10.50 € / mois					
Maintenance jusqu'à 10 postes							
Utilisation des salles	Salles 16 et 20 places	7 €/h, 21 €/demi-j, 37.50 €/j					
en cas de	Salle 30 places	9 €/h, 32 €/demi-j, 59 €/j					
dépassement du	Salle de réception 80 m²	62.50 €					
forfait mensuel	Salle de réception 80 m² + cuisine	146 €					
(50% du prix	Auditorium	62.50 € / demi-j, 105 € / j					
public)	Additional	02.30 c / defini j, 103 c / j					
Autres	Fournitures de bureau (Liste	Coût réel du marché + 5% de frais					
prestations	disponible à l'accueil)	de gestion					
F. 55561.5115	and a suppose of the						

Envoyé en préfecture le 17/03/2025 Reçu en préfecture le 17/03/2025 2025 017 Publié le ID : 024-200040392-20250220-DD2025_017-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

- Décide des modifications de tarifs tels que décrits précédemment, et de leur mise en application à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette grille de tarifs.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/03/2025	Pour extrait conforme	
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/03/2025	Périgueux, le 17/03/2025	
Le secrétaire de séance	Le Président	
Christian LECOMTE	Jacques AUZOU	